

DEC6090DAJ

Décision du 23 juin 2026 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8 ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à compter du 23 octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration d'INRAE en date du 11 juin 2026, donnant délégation de pouvoirs au Président d'INRAE ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

Vu la décision du 13 mai 2026 portant nomination de Mme Isabelle CAILLARD en qualité de Directrice de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE) et de Directrice de l'unité d'appui à la recherche n°UAR0800 DESSE pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

Vu la décision du 23 juin 2026 portant nomination de Mme Anne PORTIER-MAYNARD en qualité de Directrice adjointe de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE) et de Directrice adjointe de l'unité d'appui à la recherche n°UAR0800 DESSE pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

Décide :

Article 1.

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CAILLARD, Directrice de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE) dans les champs de compétences relevant de sa direction, tels que définis par la décision en date du 1^{er} janvier 2020 susvisée, et notamment à l'effet de signer :

- les mandats entre INRAE et INRAE Transfert pour le montage et la négociation des projets européens ;
- les contrats attributifs d'aide des projets ciblés dans le cadre des PEPR ;
- Les conventions avec les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA) dans le cadre du dispositif de « chefs de projet de partenariat » mis en place par le ministère en charge de l'agriculture ;
- les conventions avec les partenaires INRAE de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle CAILLARD, la même délégation est accordée à Mme Anne PORTIER-MAYNARD, Directrice adjointe de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE).

Article 3.

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents dont les noms figurent au tableau ci-après à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante (dépenses, recettes, attestations, budget...) relevant de la compétence de l'ordonnateur principal dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
Mme Isabelle CAILLARD	Directrice de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Anne PORTIER-MAYNARD	Directrice adjointe de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Audiane DUTEIL	Assistante de direction (DESSE)

Article 4.

La décision n° DEC24337DAJ du 13 novembre 2024 portant délégation de signature au sein de la DESSE est abrogée.

Article 5.

La présente décision est publiée sur le portail INRAE, et par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DESSE.

Fait à Paris, le 23 juin 2026

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN